



Le travailleur qui veut bénéficier des allocations doit immédiatement introduire ce formulaire auprès de son organisme de paiement à l'issue de la période couverte par une rémunération.
Le travailleur qui reçoit une indemnité en raison de la fin du contrat de travail doit s'inscrire immédiatement après la rupture comme demandeur d'emploi auprès du service régional de l'emploi compétent dans la Région de son domicile (voir la feuille info T74)

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI
 C4DRS - CERTIFICAT DE CHOMAGE

(A remettre au travailleur par l'employeur qui a effectué une déclaration de risque social (DRS) électronique scénario 1)

cachet dateur OP

A compléter par l'organisme de paiement :

1^{ère} demande DJI CC ____ / ____ / ____

cachet dateur BC

RUBRIQUE I - A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR

La feuille info n°E14 (www.onem.be → documentation) vous explique quand et comment vous devez compléter ce formulaire.

TRAVAILLEUR : ____ / ____ / ____ - ____ - ____
 NISS (voir verso de la carte d'identité) nom et prénom

EMPLOYEUR :
 nom ou raison sociale numéro d'entreprise
 [____] (1)
 numéro ONSS

adresse

(1) Depuis le 01.01.2017, l'ORPSS et l'ONSS ont fusionné. Si vous êtes une administration provinciale ou locale, vous complétez votre numéro ONSS qui comporte 9 chiffres. Dans le cas contraire, votre numéro ONSS comporte 8 chiffres

PARTIE A - DONNEES RELATIVES A L'OCCUPATION

____ - ____ - ____ - ____ - ____ - ____ Ce formulaire est associé à votre DRS électronique scénario 1 au moyen du numéro de ticket.
 Numéro de ticket DRS électronique scénario 1 Celui-ci se trouve sur l'accusé de réception de votre déclaration électronique

Si vous avez complété le numéro de ticket, vous ne devez pas compléter les données encadrées.

____	____	____	____ / ____ / ____	Q = ____ , ____
catégorie employeur	code travailleur	commission paritaire	date de début de l'occupation	S = ____ , ____

Date d'entrée en service: ____ / ____ / ____

PARTIE B - DONNEES RELATIVES A LA MANIERE DONT L'OCCUPATION A PRIS FIN (lisez la feuille info E14 - voir www.onem.be → documentation)

Le contrat de travail a pris fin (cochez plusieurs cases si nécessaire):

- par préavis par l'employeur, qui a été
 - envoyé par lettre recommandée le ____ / ____ / ____
 - notifié par exploit d'huissier le ____ / ____ / ____
- par rupture par l'employeur le ____ / ____ / ____
- par le travailleur (abandon volontaire de travail) le ____ / ____ / ____
- de commun accord entre l'employeur et le travailleur le ____ / ____ / ____
- pour force majeure, invoquée le ____ / ____ / ____ par l'employeur le travailleur
- vu que le contrat de travail pour une durée déterminée a pris fin
- vu que le contrat de travail pour un travail déterminé a pris fin.

Motif précis du chômage (à compléter uniquement dans les situations 1, 2, 4 et 5):

.....

.....

PARTIE C - DONNEES CONCERNANT L'INDEMNITE PAYEE EN RAISON DE LA FIN DE L'OCCUPATION (lisez la feuille info E14 - voir www.onem.be)

L'indemnité / les indemnités suivante(s) a / ont été payée(s) (cochez plusieurs cases si nécessaire) :

- Le salaire normal pendant le délai de préavis
 - Ce délai couvre la période du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ inclus.
 Pour déterminer le délai de préavis, il a été tenu compte d'une ancienneté à partir du ____ / ____ / ____
 - Le travailleur a de l'ancienneté qui se situe partiellement avant 2014 (ne pas compléter dans certains cas - lisez la feuille info E14) :
 Le délai de préavis est calculé en additionnant a et b:
 - L'ancienneté à partir du ____ / ____ / ____ jusqu'au 31.12.2013 inclus donne droit à un délai de préavis de jours/mois (1)
 - L'ancienneté à partir du 01.01.2014 jusqu'au ____ / ____ / ____ inclus donne droit à un délai de préavis de semaines.
 (1) Biffez ce qui ne convient pas
 - Ce délai a été suspendu et donc prolongé jusqu'au ____ / ____ / ____ inclus
 Motif: vacances incapacité de travail chômage temporaire autre:
 - Ce délai n'a pas été suspendu

C. Pendant le délai de préavis, le travailleur a été dispensé entièrement ou partiellement des prestations.

non

oui, le premier jour de dispense de prestations pendant le délai de préavis était le ____ / ____ / _____

2. Une indemnité de congé ⁽¹⁾

A. Cette indemnité couvre la période (sans tenir compte d'une éventuelle réduction visée à la deuxième case),

du ____ / ____ / _____ au ____ / ____ / _____ inclus (= période X)

Pour déterminer l'indemnité de congé, il a été tenu compte d'une ancienneté à partir du ____ / ____ / _____

Le travailleur a de l'ancienneté qui se situe partiellement avant 2014 (ne pas compléter dans certains cas – lisez la feuille info E14) :

La période couverte par l'indemnité de congé ordinaire (= sans tenir compte de l'indemnité de reclassement) est calculée en additionnant a et b :

a. L'ancienneté à partir du ____ / ____ / _____ jusqu'au 31.12.2013 inclus donne droit à une indemnité de congé de jours/mois ⁽²⁾

b. L'ancienneté à partir du 01.01.2014 jusqu'au ____ / ____ / _____ inclus donne droit à une indemnité de congé de semaines

B. La période couverte par l'indemnité de congé a été réduite de 4 semaines / jours en raison d'un outplacement au sens du chapitre V, section 1 de la loi du 05.09.2001 (concerne la période couverte par l'indemnité de congé ordinaire (avec un délai de préavis éventuellement presté partiellement) d'au moins 30 semaines. (= période Y)

C. Le contrat de travail a été rompu pendant une période d'incapacité au travail suite à de la maladie ou un accident prenant cours après la notification d'un délai de préavis.

La période couverte par l'indemnité de congé ordinaire (= sans tenir compte de l'indemnité de reclassement) a été réduite des jours de salaire garanti payé à partir du début de la période d'incapacité au travail suite à de la maladie ou un accident en cours, à savoir jours calendriers. (= période Z)

D. Une indemnité de reclassement a été payée:

Montant de l'indemnité de reclassement: EUR

Période couverte par l'indemnité de congé ordinaire (= sans tenir compte de l'indemnité de reclassement):

Du ____ / ____ / _____ au ____ / ____ / _____ inclus

Montant de l'indemnité de congé: EUR

E. La période couverte par l'indemnité de congé (voir période X) a été réduite suite à l'application de la deuxième (voir période Y) et/ou de la troisième (voir période Z) case du point 2.

Cette indemnité de congé réduite couvre la période du ____ / ____ / _____ au ____ / ____ / _____ inclus.

3. A. Une autre indemnité payée en raison de la fin du contrat de travail (autre que le délai de préavis ou indemnité de congé ordinaire), plus précisément:

une indemnité d'éviction

une indemnité dans le cadre d'une clause de non-concurrence

une indemnité octroyée alors que le travailleur a abandonné l'emploi ou a mis fin au contrat en commun accord avec l'employeur

Ceci ne concerne pas la situation d'un licenciement par l'employeur, après concertation des travailleurs, dans le cadre d'un plan social en cas de restructuration.

B. Cette indemnité

couvre une période, à savoir du ____ / ____ / _____ au ____ / ____ / _____ inclus

est payée sous forme d'une somme

Montant : EUR (à l'exclusion d'un pécule de vacances ou d'une prime de fin d'année éventuelle).

Remarques :

Je déclare sur l'honneur que la présente déclaration en RUBRIQUE I est sincère et complète.

date ____ / ____ / _____

signature de l'employeur

(1) Indemnité de rupture (calculée sur le salaire normal) (y compris l'indemnité de reclassement éventuelle prévue par l'art. 36 de la loi du 23.12.2005 relative au pacte de solidarité entre les générations)

(2) Biffez ce qui ne convient pas

PARTIE D - DONNEES PACTE GENERATIONS - ANNEXE-C4-PACTE GENERATIONS

Je ne complète pas cette partie étant donné que je ne dépends pas de la loi CCT du 05.12.1968 ou parce que je dépends de la commission paritaire 328, 328.01, 328.02 ou 328.03 (transport urbain et régional).
 Dans ce cas, je signe uniquement ma déclaration.

- 1. La fin du contrat de travail est la conséquence d'un licenciement ?
 - OUI *Passez à la question 2*
 - NON *Passez à la question 4*
- 2. J'ai créé une cellule pour l'emploi ou j'y participe ?
 - OUI *complétez un FORMULAIRE ANNEXE-C4-PACTE GENERATIONS*
 - NON *Passez à la question 3*
- 3. Le travailleur a, à la date du licenciement, ≥ 45 ans et au moins 1 an d'ancienneté et n'a pas droit à un délai de préavis ou à une indemnité de congé de minimum 30 semaines?
 - OUI *complétez un FORMULAIRE ANNEXE-C4-PACTE GENERATIONS*
 - NON *Passez à la question 4*
- 4. Je (ou un fonds) paie une indemnité complémentaire au travailleur sur laquelle il n'y a pas de cotisations salariales redevables pour l'ONSS?
 - OUI *complétez un FORMULAIRE ANNEXE-C4-PACTE GENERATIONS*
 - NON *Signez cette déclaration*

Je déclare sur l'honneur que la présente déclaration en RUBRIQUE I est sincère et complète.

date nom et signature de l'employeur ou de son délégué cachet de l'employeur

RUBRIQUE II – A COMPLETER PAR LE TRAVAILLEUR

Important : A la fin de la période couverte par une rémunération ou une indemnité de congé, présentez-vous muni de ce formulaire auprès de votre organisme de paiement (syndicat ou CAPAC), qui vous aidera à compléter cette rubrique.

Si vous recevez une indemnité en raison de la fin de votre contrat de travail (telle que indemnité de congé, indemnité en compensation du licenciement ou une autre indemnité visée au point 3 de la partie D), vous devez vous inscrire immédiatement après la rupture comme demandeur d'emploi auprès du service régional de l'emploi compétent pour votre domicile. Prenez connaissance de la feuille-info T74 disponible auprès de votre organisme de paiement ou sur le site internet www.onem.be.

- Je demande des allocations de chômage à partir du ___ / ___ / _____ (1)
- Je demande le complément d'ancienneté. *Je joins le formulaire C126.*

- Demandez-vous à l'ONEM une indemnité en compensation du licenciement ? (2)
 - NON
 - OUI, à la date du ___ / ___ / _____ (3)
- Fréquence de paiement souhaitée (4):
 - paiement unique
 - paiement par tranches mensuelles

(1) Si vous étiez occupé dans le cadre d'un contrat de travail pour un travail déterminé, joignez une copie de votre contrat de travail.
 (2) Uniquement pour les ouvriers (et certains employés) qui satisfont à certaines conditions spécifiques, voir feuille info T145 sur www.onem.be
 (3) Indiquez le jour ouvrable qui suit la période couverte par une rémunération ou une indemnité de congé et joignez un formulaire C1 si nécessaire.
 (4) Votre choix est irrévocable et définitif.

Si vous n'avez pas encore demandé d'allocations de chômage entre la date à laquelle vous êtes devenu chômeur et ce jour, mentionnez-en le motif ci-dessous :

.....

.....

.....

ANNEXE-C4-GENERATIONS

- 1. Avez-vous reçu un FORMULAIRE ANNEXE-C4-PACTE GÉNÉRATIONS de votre employeur?
 - NON
 - OUI et je complète la RUBRIQUE II de cette annexe.
- 2. Percevez-vous une indemnité complémentaire d'un précédent employeur?
 - NON
 - OUI
 - Voir l'explication en RUBRIQUE I, PARTIE C du FORMULAIRE ANNEXE-C4-PACTE GÉNÉRATIONS que je joins.
 - Voir l'explication sur un FORMULAIRE ANNEXE-C4-PACTE GÉNÉRATIONS OU SUR UN FORMULAIRE C4-CERTIFICAT DE CHÔMAGE introduit précédemment.

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration en rubrique II est sincère et complète.

date signature du travailleur

Les données sont traitées et conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez de l'information concernant la protection de ces données dans la brochure de l'ONEM relative à la protection de la vie privée.